

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

COMMUNIQUE N° 32 /SPCSM/PM/2024

Les Magistrats en fonction qui siègent à la **Commission Permanente de Réforme du Droit Congolais** sont invités au Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature munis de leurs actes de désignation ou d'affectation à ce service, le mercredi 31 janvier et le vendredi 2 février 2024 de 14h00' à 16h30'.

Il y a urgence et nécessité.

Fait à Kinshasa, le **26 JAN 2024**



Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature

Télesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de Cassation

Immeuble Likasi, Place Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu à Kinshasa/ Gombe

E-mail : csmsecretariatpermanent@gmail.com

Site web : www.csm-rdc.cd